



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, ROUTE DE LA MONTAGNE, NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (QUÉBEC) G0L 1Y0  
TÉL. 418-862-9163, FAX 418-862-5240, DIRECTIONGENERALE@NDDP.CA

---

### AVIS PUBLIC

Prenez avis que le « Règlement n° 2023-09-443 décrétant un emprunt de 55 000\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt n° 2012-02-316 » est entrée en vigueur ce 20 novembre 2023. Ledit règlement n° 2023-09-443 a été adopté par le Conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 9 novembre 2023 et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre suivant.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil municipal à dépenser une somme de 55 000 \$ et à emprunter cette somme sur une période de 5 ans. La somme empruntée vise à pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt n° 2012-02-316.

Une copie dudit règlement n° 2023-09-443 peut être consulté à la réception de la Municipalité présente (exceptionnellement en raison de travaux) au chalet des Sports, 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau, les lundis et jeudis. Il est également possible de consulter le règlement sur le site internet de la Municipalité ([www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca)) sous l'onglet « Vie démocratique / Lois, Politiques et Règlements ».

Enfin, une copie dudit règlement est annexée au présent avis.

Donné à Notre-Dame-du-Portage le 20 novembre 2023.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière